

Annexe A

Canevas d'entretien

1. Prise de contact, création de lien

1. Peux-tu te présenter (nom, âge, nationalité, religion, depuis combien de temps au foyer jardinière, travail, ...)

2. Institution

1. Au foyer, as-tu une chambre pour toi tout-e seul-e?
2. Peux-tu accueillir les personnes de ton choix dans ton foyer ? Et dans ta chambre ? Personne interne ou externe à l'institution.
3. Peux-tu fermer la porte de ta chambre à clé ?
4. Es-tu libre d'aller et venir dans ton institution ? Heure de rentrée ? Est-ce que la porte d'entrée est fermée à clé le soir ? Dois-tu t'annoncer quand tu rentres ?

3. Corps

1. Présenter une planche anatomique du sexe opposé à celui-ci de la personne interrogée dans un premier temps. Lui demander si ça le/la représente et décrire ce qu'elle voit.
2. Idem avec une planche anatomique du même sexe qu'elle.
3. Les questions partent du général (organes externes et internes) pour arriver aux organes génitaux.

4. Relations sexuelles

1. Quand je te dis relations sexuelles, à quoi tu penses ?
2. Sais-tu ce que c'est la pénétration ? La fellation, le cunnilingus etc.. ?
3. Est-ce que tu as déjà eu des problèmes pendant une relation sexuelle?

5. Plaisir

1. Qu'est-ce que le plaisir pour toi ? Et le plaisir sexuel ?
2. Qu'est-ce qui te donne du plaisir sexuel?
3. Est-ce important d'avoir du plaisir dans la relation sexuelle ?
4. Comment fais-tu pour avoir du plaisir sexuel ?
5. Sais-tu ce que c'est un orgasme ? Et l'as-tu déjà ressenti ?
6. As-tu des fantasmes, des rêves, des envies d'ordre sexuel ? Lesquels?
7. Regardes-tu des films ou des revues pornos ? Si oui, le fais-tu souvent et est-ce que ça t'excite ?
8. Est-ce que tu te caresses ? Quelle partie du corps ? Et dans quel but ?
9. Est-ce que tu masturbes ? Avec l'aide d'objet ? Et dans quel but ?
10. As-tu déjà payé pour avoir des relations sexuelles ?

6. Couple

1. As-tu déjà eu un/une petit-e ami-e ? Actuellement ? Si non aimerais-tu avoir un-e partenaire ? Depuis combien de temps es-tu avec lui/elle ?
2. Et avant lui/elle, y avait-il quelqu'un d'autre? Et combien de temps es-tu resté-e avec (historique des relations) ?
3. Où as-tu rencontré ton/ta petite amie (foyer, institution, vacances, ateliers,...) ?
4. Que fais-tu avec lui/elle dans l'intimité ?
5. Qui décide d'avoir des rapports sexuels ? Qui dirige le couple lorsque vous faites l'amour?
6. Comment vous mettez-vous d'accord ?
7. Est-ce que vos envies sexuelles sont les mêmes ? Si non, la différence entre toi et ton/ta petit-e ami-e ?
8. Est-ce que tu as des relations sexuelles même si tu n'en n'as pas envie ? Si oui, pourquoi ?
9. Est-ce important d'avoir du plaisir dans la relation sexuelle de couple ?

10. As-tu du plaisir sexuel avec ton/ta petit-e ami-e?
11. Comment sais-tu si ton/ta partenaire a du plaisir sexuel avec toi ?
12. Est-ce que tu as déjà eu des problèmes lors d'une relation sexuelle avec ton ami-e? Si oui, qu'est-ce qui s'est passé ?
13. En faisant l'amour, il y a un risque d'avoir un bébé, qu'est-ce que tu fais pour ne pas en avoir (pour un homme : pour ne pas mettre ta copine enceinte) et tu connais d'autres moyens ? (homme /femme)
14. Pour une femme poser la question du choix de la méthode utilisée ?
15. Sais-tu ce que c'est des maladies sexuellement transmissibles ? Peux-tu m'en citer ? Et comment te protèges-tu ?

7. Sexualité en institution

1. Es-tu content-e de la manière dont tu peux vivre ta vie sexuelle au foyer jardinière? Est-ce que c'est juste et pourquoi ?
2. Connais-tu le règlement des Perce-neige lié à la sexualité ? Si oui, qu'y a-t-il dedans ?
3. Y-a-t-il des choses qui te sont interdites en matière sexuel ? Si oui, lesquelles ? Et qui te les interdit ?
4. Peux-tu avoir des relations sexuelles dans ta chambre au foyer ?
5. Ton/ta petit-e ami-e peut-il/elle rester dormir avec toi ?
6. Peux-tu parler de sexualité avec des professionnels de l'institution ?
7. As-tu eu des cours d'éducation sexuel ? Est-ce utile pour toi ?

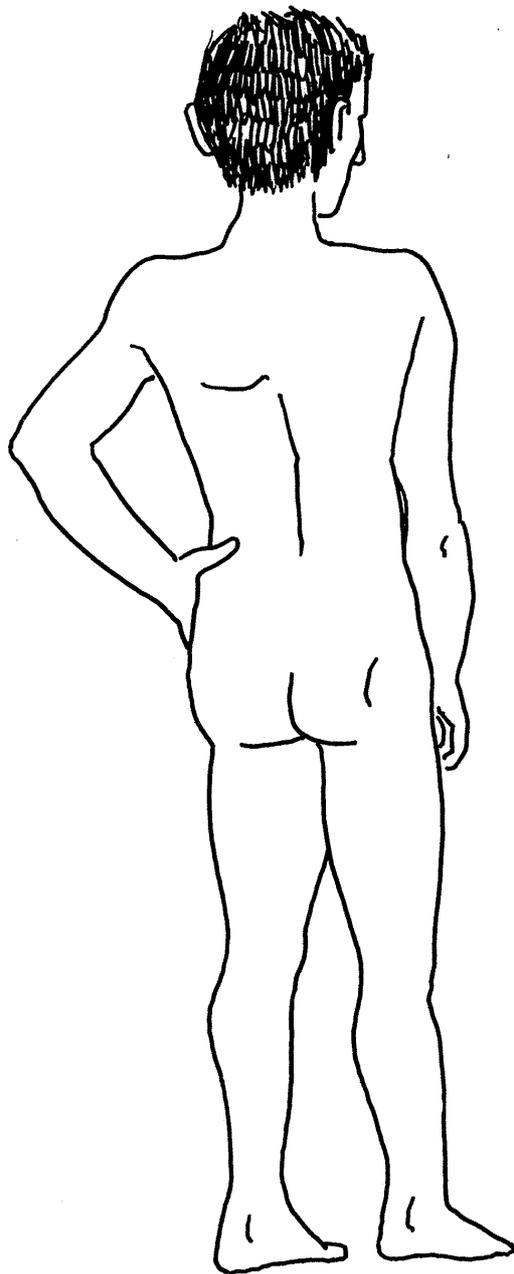
8. Question Finale

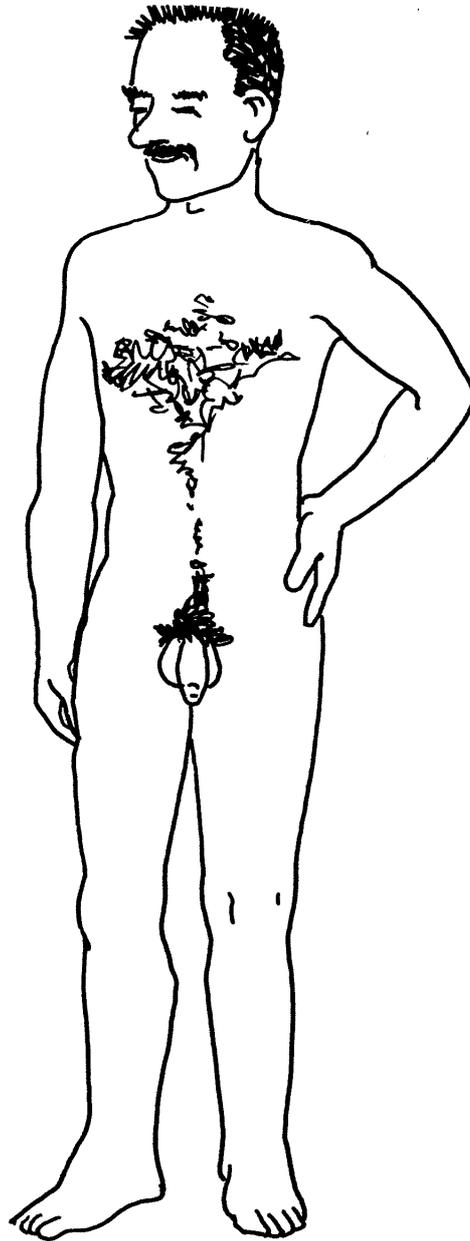
1. Es-tu content-e de ta vie sexuelle de manière générale?
2. Aimerais-tu qu'elle soit différente ?
3. Veux-tu rajouter quelque chose sur ta sexualité ?

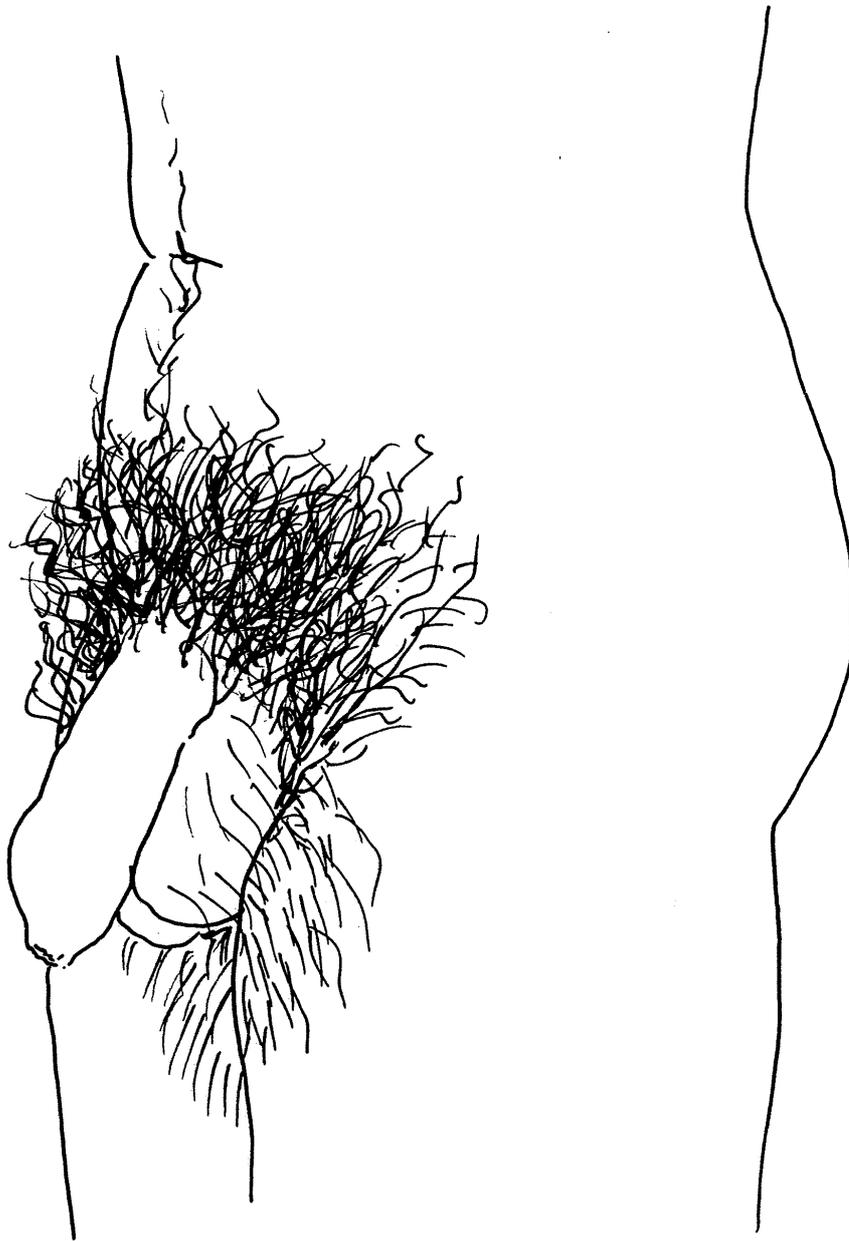
Remerciement et débriefing en individuel (comment as-tu vécu l'entretien, comment te sens-tu, as-tu des questions ?...)

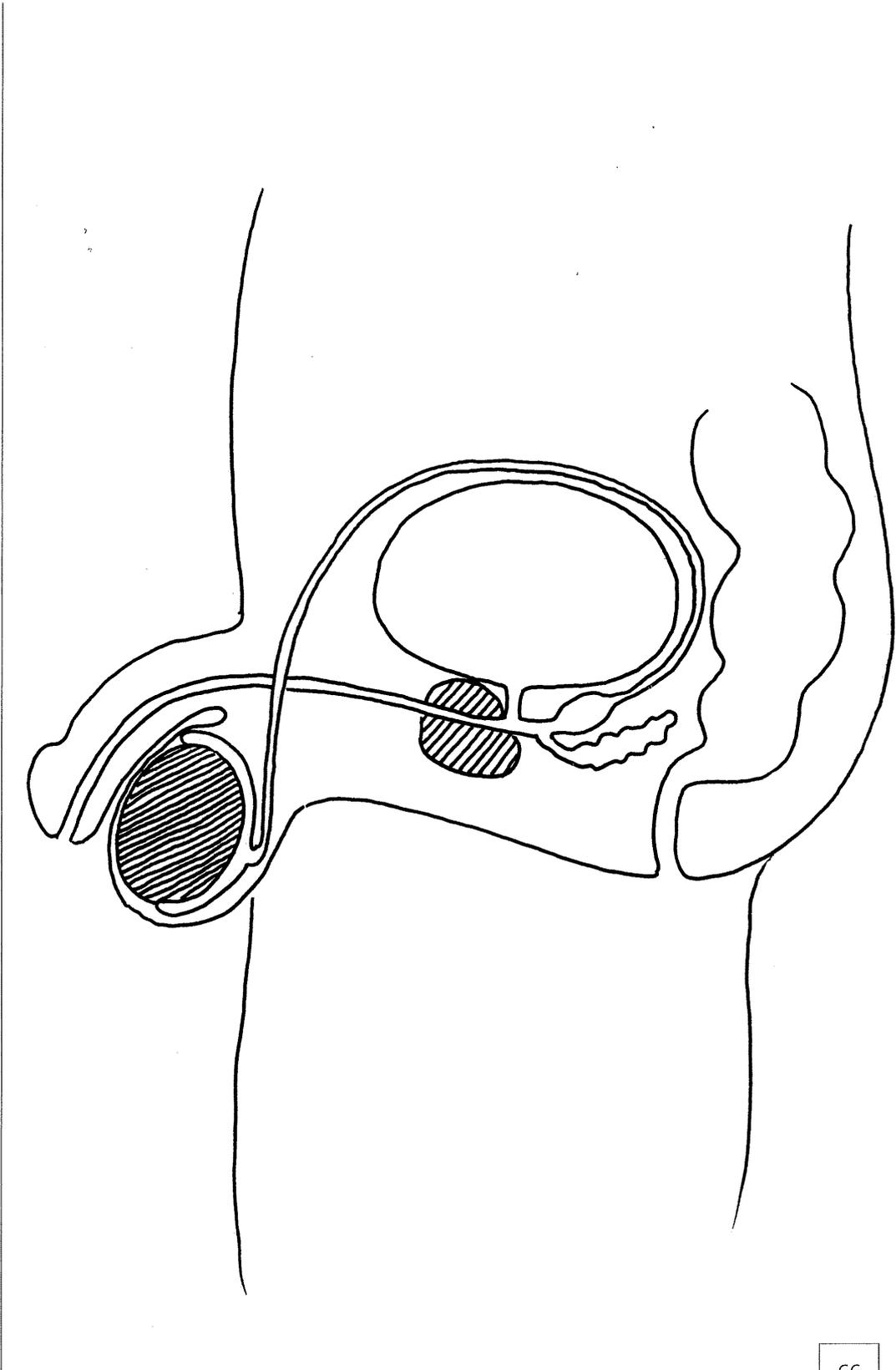
Annexe B

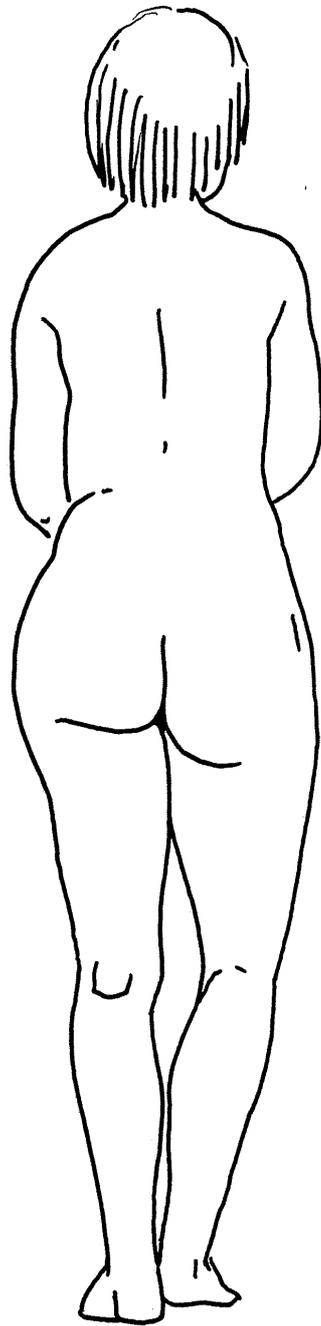
Ces planches ont été tirées d'un matériel pédagogique élaboré entre la Suisse et la Belgique comprenant une vidéo, un manuel d'animation et un dossier d'images et fait par DELVILLE J., MERCIER M. et MERLIN C., *des hommes et des femmes programme d'éducation affective, relationnelle et sexuelle destiné aux personnes déficientes mentales*, Presse Universitaire de Namur, novembre 2000.

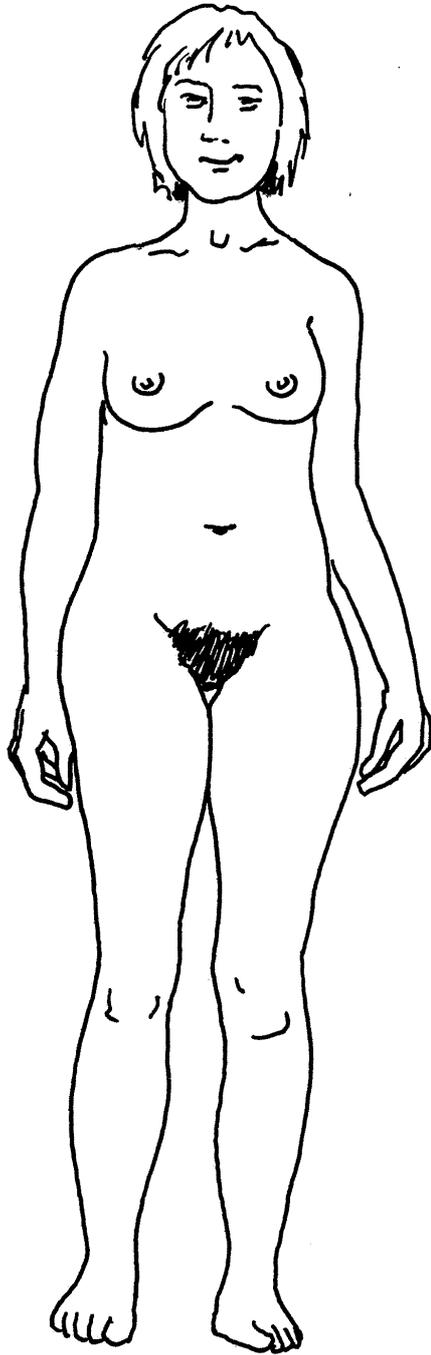


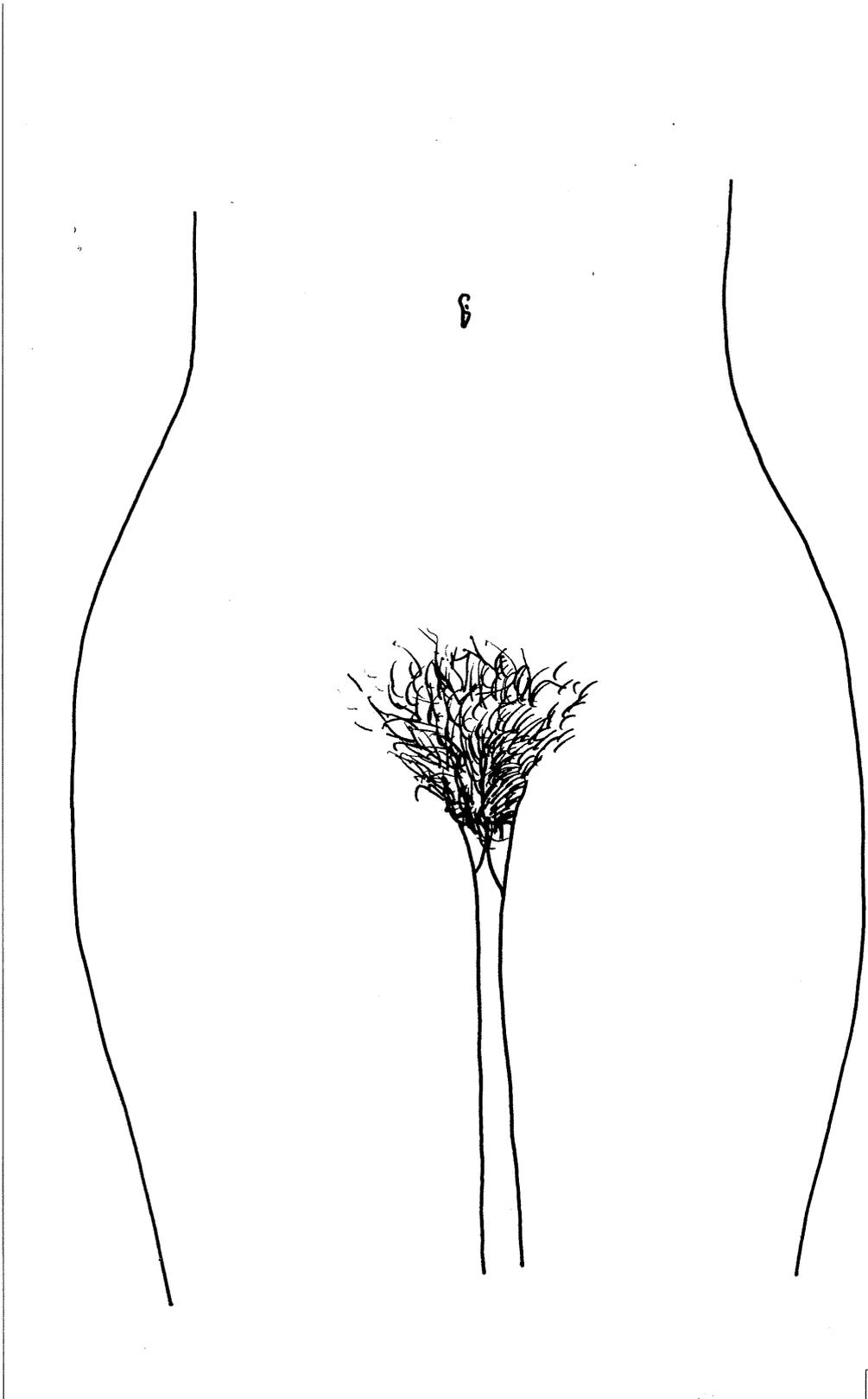




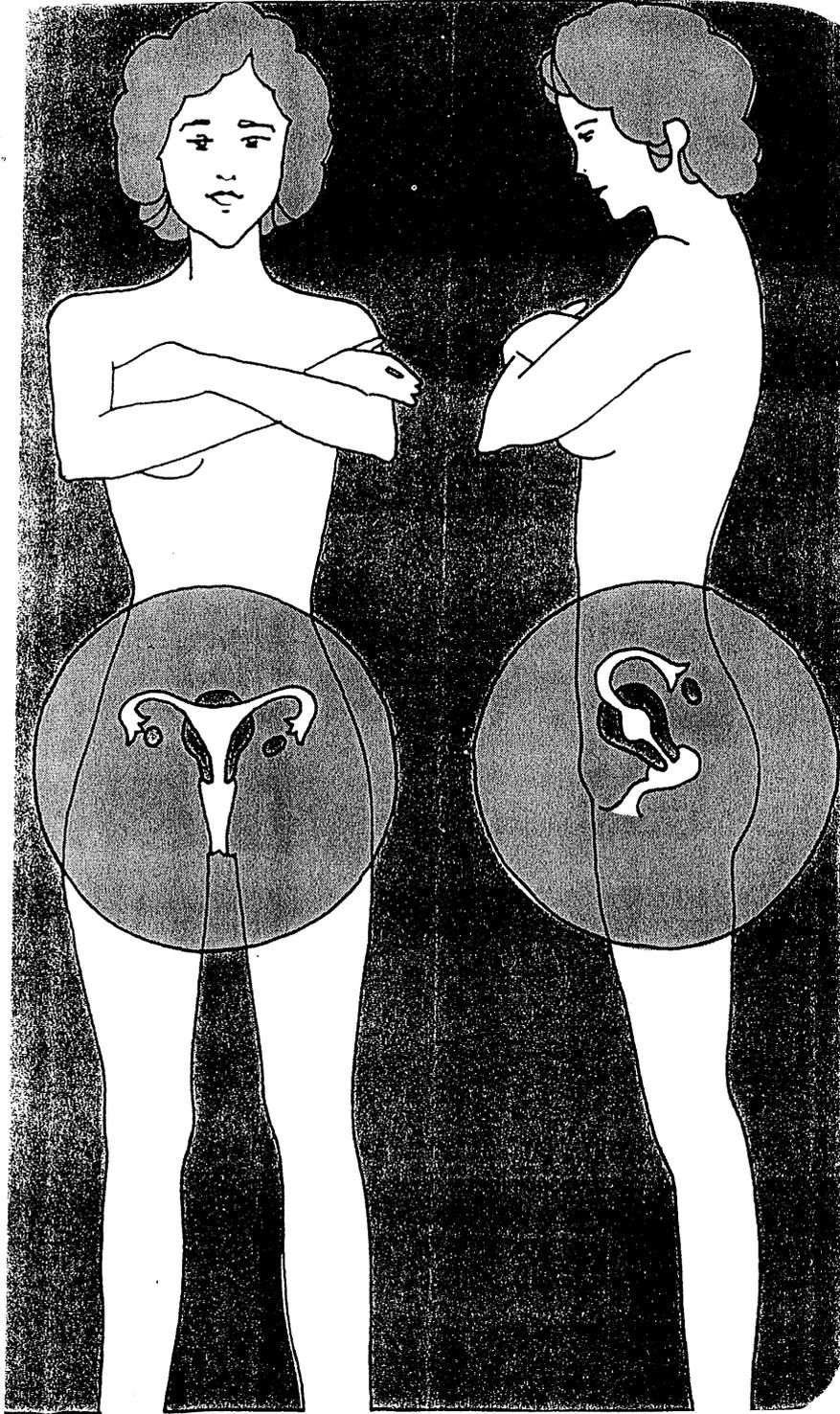












Annexe C

Secteurs Hébergement et Foyers Occupationnels

| | | | | |
|----------------|--|-------|---|-----------------|
| No | 000.REGL.011 | Titre | Règlement concernant la vie en couple des résidants | |
| Validé par | DG | | | |
| Distribution à | Résidants, répondants légaux, collaborateurs | | | Page XIV/ 16 |

Deux résidants manifestent le désir de vivre en couple. Les parents ou les représentants légaux et les éducateurs référents desdits résidants sont les personnes habilitées à statuer sur leur demande. Le responsable d'unité concerné garantit la réalisation des aspects organisationnels.

Outre l'appréciation faite de la demande, par les intervenants directs (parents / représentants légaux, éducateurs référents), il pourrait être fait appel en cas de doute à d'autres partenaires tel que l'entourage familial, le corps médical et autres spécialistes pour émettre un avis afin d'étayer la prise de décision.

Les intervenant directs s'informent des éléments suivants pour fonder leur décision :

1. Le libre consentement de chacun des partenaires est vérifié.
2. L'intégrité et les besoins individuels sont respectés.
3. Le couple respecte les règles de vie du milieu social.
4. Le couple a fait preuve d'une période préalable de stabilité jugée suffisante.
5. Une Convention de vie en couple est signée pour confirmer la décision prise par les résidants et leurs référents. L'enregistrement officiel d'une déclaration de partenariat au sens de la loi sur le partenariat enregistré n'est pas une condition à la signature d'une convention de vie en couple.

Dans la perspective d'une rupture de la relation du couple, il est demandé aux usagers d'interpeller les personnes habilitées mentionnées ci-dessus.

En cas d'impossibilité de leur part, il est attendu des intervenants directs qu'ils s'informent mutuellement de la situation qu'ils auraient perçue afin de la régler.

Documents de référence :

000.POLI.015 Politique en matière de relations affectives et sexuelles des usagers adultes
000.MODL.008 Modèle de convention de vie en couple pour résidants

Annexe D

Secteurs adultes

| | | | |
|----------------|---|-------|---|
| No | 000.POLI.015 | Titre | Politique en matière de relations affectives et sexuelles des usagers adultes |
| | | | Validé par DG |
| Distribution à | Résidants, représentants légaux, collaborateurs | | Page XV/16 |

1. La vie intime, les relations affectives et la sexualité des usagers adultes de la Fondation s'inscrit dans les limites du cadre légal en vigueur en Suisse.
2. Les collaborateurs de la Fondation protègent, en respect de l'article 1 de la présente politique, l'existence d'une intimité riche et harmonieuse des usagers et d'une sexualité entre usagers, particulièrement dans le cadre de relations affectives fondées. Ils conseillent les usagers dans ce développement sans influencer leurs choix. Il appartient plus particulièrement aux professionnels :
 - De respecter les choix de chacun des usagers,
 - De ne pas projeter leurs valeurs sur les usagers,
 - De favoriser la disposition d'espaces-temps permettant à la relation d'être vécue au gré des personnes concernées, dans la limite des horaires de la communauté,
 - De sensibiliser les usagers concernés à la nécessité de respecter leurs partenaires,
 - De respecter les us et coutumes usuels de la société environnante concernant leurs comportements en public,
 - D'éduquer les usagers dans le domaine des risques,
 - De respecter la sphère de confidentialité.
3. La personne en situation de handicap mental est libre de choisir son/sa partenaire et a le droit d'accéder à la plus grande auto-détermination possible en matière de relations affectives et sexuelles.
4. Le respect d'autrui est la condition sine qua non de toute relation affective et/ou sexuelle.
5. Les familles et les professionnels déterminent la solution de contraception la plus adaptée en fonction de l'histoire, des moyens, du milieu et des désirs exprimés par l'utilisateur.
6. Les formes relationnelles vont du flirt à la vie commune. Pour ce dernier cas, la concertation préalable des partenaires concernés est indispensable, dans le respect du droit de tutelle, après une durée d'épreuve de la relation. Dans le cas d'une approbation, la Fondation s'engage à tout faire pour faciliter l'installation commune (000.REGL.011).
7. La formalisation d'une vie en couple est possible selon les dispositions de la convention (voir 000.MODL.008).
8. Les collaborateurs de la Fondation assurent la formation, les conseils et la coordination aux usagers et aux professionnels, ceci avec différents moyens, tel que par exemple, un groupe de référence (Secteur Hébergement) en

matière d'intimité, d'affectivité, de prévention des risques, des situations à risques et de sexualité.

9. A priori, la Fondation n'est pas en mesure d'assumer la prise en charge d'usagers avec enfant.

Documents de référence :

000.REGL.011 Règlement concernant la vie en couple des résidents

000.MODL.008 Modèle de convention de vie en couple pour résidents